

Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien

Séance plénière du 22 novembre 2017

VI - Le plan de surveillance et de contrôle des activités pour la protection du milieu marin du bassin Sud océan Indien 2017

novembre 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Quel contexte?

- Une instruction du Secrétaire général de la mer (SG Mer) du 4 novembre 2016 prévoit la coordination des moyens de l'État pour la protection du milieu marin
- Suite à un comité directeur de la fonction garde-côtes, le Directeur de l'eau et de la biodiversité (MTES) a précisé au SG Mer les orientations générales pour 2017
- Il est demandé outre-mer aux directions de la mer (DM) d'élaborer un plan de contrôle et de surveillance, d'en assurer la mise en œuvre et le suivi



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Quelle architecture ?

- Une fois élaborés au niveau des façades (métropole) ou des bassins (outre-mer) les plans sont transmis au SG Mer qui élabore avec le Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM) les demandes de concours aux services de l'action de l'État en mer, ensuite validés en CODIR de la fonction garde-côtes
- La mise en œuvre opérationnelle des moyens de l'État revient au Préfet-délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer (DDGAEM)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Quelles orientations pour 2017 ?

- Priorité 2017 : développer une meilleure connaissance des activités afin d'orienter dans un deuxième temps (2018) les contrôles vis-à-vis de ces activités
- Activités devant prioritairement faire l'objet d'actions de contrôle et de surveillance :
 - les aires marines protégées disposant d'un plan de gestion ou d'un cadre réglementaire ;
 - les activités encadrées au titre du code de l'environnement et du code général de la propriété des personnes publiques que sont le mouillage, l'immersion, les espèces protégées, l'extraction de granulats.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Quels contributeurs ?

Ont participé à l'élaboration du plan 2017 :

- L'Agence française pour la biodiversité (Parcs de Mayotte et des Glorieuses)
- La Réserve naturelle marine de La Réunion
- Les DEAL de Mayotte et de La Réunion
- Les TAAF
- Le Conservatoire du littoral
- Le bureau de l'action de l'État en mer (assistant du Préfet DDGAEM)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Quels besoins exprimés ?

Activités particulièrement ciblées par le plan 2017 :

- Dérangement des cétacés et des tortues
- Braconnage (AMP)
- Pêche illégale (légine, holothuries)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Merci de votre attention !



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE